



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 19 NOVEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 19 NOVEMBRE 2019, À 10 h 30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents :

Monsieur le maire Simon Deschênes	
Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 1
Madame Ariane Lévesque	conseillère district n°
Monsieur Marc Portelance	Conseiller district n° :
Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6

Sont aussi présents :

Madame Josée Latour	trésorière
Monsieur Martin Richard	directeur général
Me Sylvie Lepage	greffière
Mme Hélène Lemonde	greffière adjointe

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

19-11-296

1.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé en ajoutant les points suivants :

- 7- Autorisation présenter une demande aide financière programme Subvention salariale pour préposés aux patinoires extérieures
- 8- Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant relâche scolaire et la période estivale 2020 - autorisation de présenter un projet

ADOPTÉE

19-11-297

2.- Ouverture de postes d'opérateur de machinerie lourde sur liste de rappel

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture de postes d'opérateur de machinerie lourde sur liste de rappel.

ADOPTÉE

19-11-298

3.- Adoption du Règlement n° 19-891 sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 19-891 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 4 novembre 2019.

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été présenté par la greffière et adopté à la séance ordinaire du 4 novembre 2019.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 19-891 sur la gestion contractuelle soit approuvé suivant le texte à être inscrit dans le livre des règlements, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

19-11-299

4- Mise à niveau de la Maison de la culture – autorisation de paiement 4.1.2 à LFG Construction

CONSIDÉRANT la résolution 19-06-187 acceptant la soumission de LFG Construction au montant forfaitaire de 5 622 622 \$, taxes incluses, pour agrandissement, réaménagement et mise aux normes de la Maison de la culture.

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement 4.1.2 de Planigram au montant de 281 547,62 \$, incluant les taxes et une retenue contractuelle de 10% au montant de 66 955,18 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement 4.1.2 à LFG Construction au montant de 281 547,62 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

19-11-300

5- Règlements d'emprunt 98-529, 14-793 et 17-854 – financement par billets – adjudication

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 26 novembre 2019, au montant de 793 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

67 000 \$	2,67000 %	2020
69 000 \$	2,67000 %	2021
70 800 \$	2,67000 %	2022
72 700 \$	2,67000 %	2023
513 800 \$	2,67000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,67000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

67 000 \$	2,10000 %	2020
69 000 \$	2,15000 %	2021
70 800 \$	2,20000 %	2022
72 700 \$	2,30000 %	2023
513 800 \$	2,40000 %	2024

Prix : 98,77400 Coût réel : 2,67778 %

3 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA HAUTE-GASPESIE

67 000 \$	3,01000 %	2020
69 000 \$	3,01000 %	2021
70 800 \$	3,01000 %	2022
72 700 \$	3,01000 %	2023
513 800 \$	3,01000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,01000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 26 novembre 2019 au montant de 793 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 98-529, 14-793 et 17-854. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

19-11-301

6- Règlements d'emprunt 98-529, 14-793 et 17-854 – concordance et courte échéance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite emprunter par billets pour un montant total de 793 300 \$ qui sera réalisé le 26 novembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
98-529	88 600 \$
14-793	352 100 \$
17-854	352 600 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence.

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 14-793 et 17-854, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite

réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 26 novembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 mai et le 26 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	67 000 \$	
2021.	69 000 \$	
2022.	70 800 \$	
2023.	72 700 \$	
2024.	74 800 \$	(à payer en 2024)
2024.	439 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 14-793 et 17-854 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 novembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

19-11-302

- 7- Autorisation présenter une demande aide financière programme Subvention salariale pour préposés aux patinoires extérieures

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le directeur des Loisirs, M. Guy Fraser, soit autorisé à présenter une demande d'aide financière et à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, tout document officiel pour l'embauche de deux (2) préposés aux patinoires extérieures pour la période hivernale 2019-2020.

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage, par ses représentants, à couvrir tout coût dépassant les contributions allouées par le programme Subvention salariale dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

19-11-303

- 8- Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant relâche scolaire et la période estivale 2020 - autorisation de présenter un projet

ATTENDU que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2020 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche

scolaire et la période estivale 2020, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire.

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2019-2020 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020;
- d'autoriser M. Guy Fraser, directeur des Loisirs, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE

9- Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

19-11-304

10- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 10 h 50.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/hl
